

ral. Mais la tendance de notre Gouvernement est d'effectuer la dépense par décret en conseil. Nous avions, l'autre soir, un bill semblable à celui-ci à cet égard. Le premier ministre a dit l'autre soir qu'il avait été voté à l'unanimité. On le contredit sur ce point et on fit voir qu'effectivement il n'avait pas été ainsi adopté; un projet d'amendement fut proposé, et personnellement je m'opposai à ce qu'il fût adopté unanimement. Et je combattis alors comme je combats maintenant la pratique d'effectuer la dépense par voie de décret en conseil. Du train que vont les choses, nous serons bientôt gouvernés par décret en conseil. L'année dernière, il s'est manifesté une plus grande tendance à gouverner le pays par commission; cette année tout se fait par décret en conseil. Le principe est absolument et radicalement fâcheux. Je regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos de retirer ce projet de contribution. L'honorable député de Cap-Breton-sud (M. Carroll) a fait voir très clairement les bienfaits que pourrait assurer la mise à exécution du programme naval de l'ancien ministère. Or, le premier ministre actuel ne se propose pas, du moins il n'en a pas manifesté l'intention jusqu'ici, de donner suite à la loi de la marine adoptée par le Gouvernement précédent.

J'ai une autre raison de redire au présent bill, et, à mon avis, elle ne le cède en importance qu'à l'objection que je viens de faire relativement au mode de dépense; c'est que le Gouvernement n'a pas jugé à propos de nous faire connaître son propre programme naval. A mon avis, le Gouvernement n'a pas le droit de nous demander de voter une demi-mesure. Il ne nous fait connaître que la moitié de ses intentions. La seule indication que le premier ministre nous ait donnée de ses vues à l'égard d'une marine canadienne, c'est lorsqu'il nous a dit qu'il voulait être consulté à l'égard de la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Je crois que M. Lewis Harcourt et M. Asquith lui ont déclaré depuis qu'il est absolument impossible de lui accorder une voix dans la direction de la politique étrangère de la Grande-Bretagne, et quant à moi—mes opinions sont très arrêtées sur ce point—je ne veux pas d'une voix dans la direction des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, et j'espère qu'on ne nous en fera jamais l'offre. L'honorable député de Frontenac (M. Edwards) a prétendu que mon très honorable leader tendait vers la séparation. Envisageons cette question franchement et honnêtement. A mon avis, rien au monde ne tendrait davantage à séparer l'Angleterre du Canada que cette voix qu'on nous accorderait dans la direction des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. La raison saute aux yeux. Si nous avions part à la direction de la politique étrangère de la Grande-Bretagne, ce serait nécessairement une petite

M. NESBITT.

part en comparaison de celle de l'Angleterre elle-même. Et, comme nous n'avons pas à résoudre à l'instar de l'Angleterre des questions européennes et asiatiques, un ministre canadien manquerait de l'expérience et de l'intelligence de ces questions nécessaires à leur règlement. Il ne me paraît pas douteux que si le Canada était représenté dans un conseil de l'empire, notre représentant ne s'entendrait pas parfois avec les autres membres de ce conseil. En tant que nation, ne serions-nous pas tenus de l'appuyer? Ne serions-nous pas tenus de le prendre pour guide? Quant à moi, et je pense être ici l'interprète de la population que j'ai l'honneur de représenter, je ne veux pas d'une voix dans la direction de la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

Depuis cent ans, l'Angleterre s'est montrée capable de diriger elle-même sa politique extérieure. J'espère qu'à l'avenir nous continuerons de nous rattacher à elle par les liens du sentiment et du patriotisme; il n'y en a pas de plus forts pour nous tenir unis à la mère patrie. Si nous tenons à manifester notre attachement pour la Colombie-Anglaise, permettons à ses marchandises de passer notre frontière sous un régime plus favorable que celui d'aujourd'hui; nous aurions vite fait d'assurer 35 millions à la Grande-Bretagne si nous abaissions le tarif sur ses marchandises à l'entrée dans notre pays. La Grande-Bretagne n'a pas besoin de cette contribution de 35 millions. Quiconque se tient au courant du mouvement du commerce dans le monde, sait que l'année dernière a été une des années les plus prospères pour le commerce de la Grande-Bretagne. En dépit de la concurrence de l'Allemagne, en dépit de la concurrence des Etats-Unis, le commerce extérieur de la Grande-Bretagne a été deux fois et demi plus élevé que celui d'aucun de ces pays. Nos adversaires parlent de l'effet moral sur l'Europe de cette contribution de 35 millions. Vous figurez-vous que l'Allemagne, la France ou aucun autre pays d'Europe sera bien fortement frappé de ce don de 35 millions? Que leur importe ce don de 35 millions?

M. le PRESIDENT: Je ferai observer à l'honorable député. . .

M. NESBITT: Mes vingt minutes sont-elles expirées?

M. le PRESIDENT: C'est ce que j'allais dire, à moins que l'honorable député n'obtienne du comité l'autorisation de poursuivre son discours.

M. NESBITT: Je n'ai rien de plus à dire, ne voulant pas enfreindre les règles.

M. WILLIAM WRIGHT (Muskoka): Monsieur le président, je désirerais. . .

M. GRAHAM: Le baillon est enlevé.